Réf. Farde e-Assemblées : 2612200

N° OJ : **155**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture.- Annulation de subsides nominatifs repris dans la liste de transferts votée au Conseil communal du 18/12/2023.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 18/12/2023;

Considérant que les demandes de subsides n'ont pas été introduites (cessation des activités) ou que les projets n'ont pas été réalisés;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer les subsides nominatifs suivants :

- 1.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 au profit de l'association de fait "La Semeuse" pour son fonctionnement;
- 150.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 au profit de l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" pour l'organisation d'activités culturelles d'été.

Annexes :